



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 23/06/2009

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 22 juin 2009
D - 20090358

Aujourd'hui Lundi 22 juin Deux mil neuf, à quinze heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

(sauf de 15 H 20 à 16 H 50 et de 18H à 18 H 25)

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN (*préside la séance de 15 h 20 à 16 h 50 et de 18 h à 18 h 25*), Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphane DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, M. Joël SOLARI, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Melle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, M. Josy REIFFERS, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Charles CAZENAVE, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Chafika SAILOUD,

Bibliothèque Mériadeck. Requalification des locaux, 2ème phase. Maîtrise d'oeuvre sans concours. Appel d'offres restreint. Commission composée comme un jury. Autorisation

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les travaux de la première tranche de requalification de la bibliothèque viennent de débiter pour une période de 14 mois.

Ils concernent essentiellement la sécurité et l'aménagement des réserves.

L'étude de programmation pour la poursuite de cette opération a été confiée à la Société A2M. Le programme des travaux a été arrêté et validé par les services concernés.

Il comprend principalement :

- La rénovation de la salle de conférence
- L'aménagement d'une cafétéria au rez-de-chaussée,
- Le remplacement des escalators par des escaliers,
- La mise en conformité pour l'accessibilité des handicapés,
- Le remplacement des moquettes et des plafonds suspendus,
- Le remplacement des luminaires par des appareils consommant moins d'énergie,

Le coût des travaux de cette deuxième tranche est évalué à 4.000.000 € TTC, valeur Juin 2009 soit un coût global de 5.200.000 € TTC.

Dans le cadre de cette opération, il convient de procéder au choix d'un maître d'œuvre qui assurera la conduite du chantier et en définira le calendrier. Un appel d'offres restreint sera lancé par la Direction des Achats et Marchés.

La commission formée en jury conformément à l'article 24 du Code des Marchés Publics, examinera les candidatures et les offres. Celle-ci sera composée de la manière suivante :

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Président : M. GAUTE, Conseiller Municipal Délégué

Membres titulaires :

- M. DUCHENE, Adjoint au Maire
- M. CAZENAVE, Conseiller Municipal Délégué
- Mme LAURENT, Conseiller Municipal Délégué
- Melle JARTY, Conseiller Municipal Délégué
- M. ROUYEYRE, Conseiller Municipal

Membres suppléants :

- M. GUYOMARC'H, Conseiller Municipal Délégué
- Mme TOUTON, Adjoint au Maire
- Mme SAIOD, Conseiller Municipal Délégué
- M. BOUSQUET, Conseiller Municipal Délégué
- M. PAPADATO, Conseiller Municipal

Personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours (5 maximum).

M. DUCASSOU, Adjoint au Maire, chargé de la Culture et de la Protection du Patrimoine,
Le Secrétaire Général de la Ville de Bordeaux ou son représentant,
Le Directeur Général des Affaires Culturelles ou son représentant,
Madame DESSERTINE, Maire-Adjoint du quartier Centre Ville,
Madame La Directrice de la Bibliothèque.

Membres qualifiés (1/3 au moins des membres de la commission)

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques ou son représentant,
Monsieur le Directeur des Constructions Publiques ou son représentant,
2 architectes désignés par l'Ordre des Architectes,
2 représentants des sociétés d'ingénierie du bâtiment.
1 représentant de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Membres à voix consultative

Monsieur le Receveur des Finances de Bordeaux Municipale ou son représentant,
Monsieur le Directeur de la Concurrence, ou son représentant.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à désigner cette commission qui devra donner un avis,
- à lancer l'appel public à candidatures,
- à rémunérer les maîtres d'œuvre membres du jury, à raison d'un forfait de 209,79 € H.T. par demi-journée de présence et prévoir le remboursement des frais kilométriques en fonction des taux en vigueur.

Cette rémunération correspond à celle qui est versée aux architectes siégeant dans les jurys de concours conformément à l'Article 614-2 du Code de l'Urbanisme.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 321 – article 6226.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 22 juin 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTE